



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 1982

Séance ordinaire du Six Mai Mil Neuf Cent Quatre Vingt Deux;

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Deux, le Six Mai à Dix Neuf Heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 Avril 1982, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - LEON - PERTIN - Mme BLIN - Maires-Adjointes - MM. LACLAU - LEBORGNE - MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - DENEUX - BACA - Melle ARCHENault - Mme MINSSIEUX - MM. NICE - GUILLAUMET - FRANCO.

ABSENTS EXCUSES : MM. CORAS - EXCOFFIER.

Après lecture, le Procès Verbal de la précédente Séance est adopté.

0 0
0

BUDGET PRIMITIF 1982

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 1982 qui lui est présenté et qui se monte à :

- Section d'Investissement	7 294 300 Frs.
- Section de Fonctionnement	23 100 000 Frs.

Décide de faire application des taux ci-après :

Pour les Contributions Directes:

- Taxe d'Habitation	8,60 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties	7,33 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties	56,40 %
- Taxe Professionnelle	12,77 %

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 1982

Vote également du Budget d'Assainissement qui se monte à :

- Investissement 138 900 Frs.
- Fonctionnement 1 045 000 Frs.

Dit que la Taxe d'Assainissement est portée de 1 Fr, 50 à 1 Fr, 60 du mètre Cube d'eau.

0 0
0

ACQUISITION D'UN ORDINATEUR ET ENTRETIEN

Dans le cadre du Vote du Budget Primitif 1982,

LE CONSEIL

Après avoir entendu les Rapporteurs de la Commission des Finances d'une part, et de la Commission de l'Informatique, d'autre part,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide l'acquisition d'un Ordinateur IBM 34, d'une Imprimante et de trois Ecrans pour la somme totale T.T.C. de

287 393,23 Frs.

Décide de passer Contrat avec la Société IBM FRANCE, Agence de VINCENNES, 20 Allée Georges Pompidou à 94300 VINCENNES,

- La fourniture de la Licence du "LOGICIEL IBM 34 moyennant une redevance mensuelle de T.T.C. 1 539 Frs. 51.
- L'entretien de l'ensemble du matériel moyennant une redevance mensuelle de T.T.C. 3 178 Frs. 28.
- La formation du Personnel moyennant une dépense de 19 933 Frs. 20.

Autorise le Maire à signer le Marché à intervenir avec la Société IBM,

Décide également de confier à la Société CIBERT, Zone Industrielle des Gatines, Rue Pierre Curie - 78370 PLAISIR, la mise en place de son programme "GESMAIR", relatif à la gestion de la Comptabilité Communale, du Personnel et des Listes Electorales pour la somme de 93 139,20 Frs.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 1982



Et de passer Contrat avec cette même Société à l'effet d'assurer l'entretien et la maintenance du programme "GESMAIR", moyennant une redevance annuelle, après la période de garantie, soit une valeur au 1er Avril 1982 : 9 313 Frs.

Dit que cette Dépense sera financée par imputation de crédits ouverts à cet effet aux Chapitres 900 et 932 du Budget de l'exercice en cours.

0 0
0

FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL

Dans le cadre de la décision relative à l'Acquisition d'un Ordinateur,

LE CONSEIL

Considérant que pour une bonne utilisation de ce matériel par le Personnel Communal, il est indispensable que celui-ci suive les stages de formation et d'éducation lui permettant la manipulation et l'établissement de petits programmes annexes indispensables à la bonne marche des Services,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide que : Mesdames DUJOL - KRZCIUK - LAURENT - MARTIN - Melle DE OLIVEIRA et Monsieur PAPIANT,

suivront les cours donnés par la Société IBM soit à VINCENNES, soit à FONTENAY S/ BOIS, sur ordre de service délivré par le Maire ou un Adjoint,

Dit que leurs frais de déplacements et de séjour leurs seront remboursés en application des textes en vigueur en la matière. Ces dépenses seront financées par imputation des Crédits ouverts à cet effet au Chapitre 931 du Budget de l'Exercice courant.

0 0
0

TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 1982,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Décide de réaliser un programme de travaux de réfection des trottoirs et de voirie tel qu'il a été défini par la Commission des Travaux,

Autorise le Maire à signer les Marchés à intervenir avec la Société PARACHINI - 57 Rue de la Libération à BOISSY-LE-CUTE, pour un montant de 294 117,60 Frs.,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 1982

Dit que le financement sera réalisé par imputation des crédits ouverts au Chapitre 901 du Budget Primitif 1982 complétant ceux inscrits au Budget Supplémentaire de 1981.

0 0
0

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE VILLEROY

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide l'exécution de Travaux d'Aménagement au Parc de Villeroy dans le cadre du programme de travaux arrêtés et inscrits aux Budgets antérieurs, notamment en ce qui concerne la réalisation d'un parking aux abords de l'Orangerie et la remise en état de la voie d'accès,

Autorise le Maire à signer le Marché à intervenir avec l'Entreprise CHADEL à BOUTIGNY S/ ESSONNE pour un montant de 296 751 Frs.,

Dit que la Dépense sera financée à l'aide de crédits ouverts au Chapitre 903 des Budgets antérieurs et qui seront reportés au Budget Supplémentaire 1982.

0 0
0

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE VOIRIE

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 1982,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Décide l'acquisition d'un véhicule type JK 75, équipé en benne, auprès de la Société ESSONNE POIDS LOURDS, 43 Avenue du 8 Mai 1945 à CORBEIL-ESSONNES, pour le prix T.T.C. de :

182 163,58 Frs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le Marché de Gré à Gré à intervenir avec la dite Société,

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 1982

Décide également de financer cette acquisition à l'aide d'un emprunt contracté auprès de la CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES, dont le siège est à PARIS 2ème, 115 Rue Montmartre, dont le remboursement s'effectuera en 6 annuités,

Dit que la dépense sera imputée au Chapitre 901 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

ACQUISITION D'UN PIANO POUR LE C.E.S.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 1982,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide l'acquisition d'un piano destiné à la classe de chant du C.E.S., dépense évaluée à 14 000 Frs.

Accepte la proposition de la Coopérative du C.E.S. de participer à cette acquisition à concurrence de 7 000 Frs. qui seront versés à la Ville,

Dit que la dépense et la recette seront imputés au Chapitre 903 du Budget Primitif 1982.

0 0
0

ASSURANCES DE LA VILLE

Monsieur CHAMPAGNE expose au Conseil que la Ville était assurée pour divers risques auprès de plusieurs Compagnies d'Assurances, et qu'à la suite du désir exprimé, lors de diverses réunions par un certain nombre de Conseillers, de procéder à la révision des Polices, certaines étant très anciennes, il a sollicité une étude rationnelle afin de couvrir la responsabilité de la Ville pour l'ensemble de ses propriétés, de ses véhicules, de son Personnel, de ses activités.

La Commission des Finances, après avoir examiné les propositions faites, a retenu celle de Monsieur LETERRIER Daniel, Agent de la Compagnie LA CONCORDE, dont les bureaux sont à VINCENNES, 11 Rue de la Paix, et a émis un avis favorable à la signature des Contrats établis.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 1982



LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de la Commission des Finances,

Autorise le Maire, ou son Adjoint, à signer les Polices ci-après désignées, et à résilier celles antérieures,

A) - Compagnie LA CONCORDE :

1°) - Multirisques Commune : N° 630 19 660 F pour Risques Incendie - Vol - Accidents d'Eau - Bris de Miroir dans tous les bâtiments Communaux.

2°) - Responsabilité Civile de la Ville N° 630 19 662 H

3°) - Véhicules N° 600 06262 Y

4°) - Responsabilité du Maire N° 630 10 578 R

5°) - Responsabilité Ville pour Course Cycliste N° 630 19 631 Z

6°) - Ordinateur (Bris de Machine) N° 510 08956 S

B) - Compagnie GENERALI FRANCE :

Pour assurance du Personnel Communal Titulaire (Accidents de Travail - Capital Décès - Incapacité de Travail) N° 60 276 L.

C) - EUROP ASSISTANCE :

Garantissant les risques envers les déplacements de personnes organisés par la Commune (Classes de Neige - Colonies de Vacances - Séjours de Personnes Agées, etc ...)

Dit que les primes correspondantes seront réglées par imputation des crédits ouverts aux Chapitres 931 - 932 - 934 du Budget de l'Exercice courant.

0 0
0

ECOLE DE MUSIQUE - TARIF

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 1982,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de porter les cotisations des familles pour les cours donnés à l'Ecole Municipale de Musique à :

- Cours de Solfège : 110 Frs. par trimestre
- Cours d'instrument : 140 Frs. par trimestre

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 1982



Les anciens tarifs, 90 et 110 Frs., n'ont pas été revalorisés depuis 1977,

Dit que la Recette en résultant sera imputée au Chapitre 945 du Budget de l'exercice en cours.

0 0
0

MARCHE DE GRE A GRE POUR FOURNITURE DE FUEL ET CARBURANT

Dans le cadre du Budget Primitif 1982,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le Marché de Gré à Gré avec la Société BOYER - LA ROCHETTE MELUN, pour la somme de 450 000 Frs., pour fourniture de Fuel domestique et Fuel léger nécessaire au chauffage des bâtiments communaux et scolaires et le fonctionnement des véhicules de la Commune,

Dit que cette dépense sera financée par imputation de crédits ouverts à cet effet au Chapitre 932 du Budget de l'exercice en cours.

0 0
0

MARCHE POUR FOURNITURES AU RESTAURANT MUNICIPAL

Dans le cadre du Budget Primitif 1982,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les Marchés de Gré à Gré à intervenir avec les Fournisseurs du Restaurant Municipal Scolaire ci-après :

- Société BLEIER - 57 Av de Bourgogne 94581 RUNGIS
pour la somme de 400 000 Frs.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



06 MAI 1982

- Société POMONA - Rue des Glacières 94150 RUNGIS pour la somme de 400 000 Frs.
- Etablissements FRANCE-ECONOMAT - Zone d'Activité du Bois de l'Epine COURCOURONNES 91015 EVRY pour la somme de 400 000 Frs.
- Société GUERINEAU - Rue Jean Bealet - 72400 LA FERTE-BERNARD pour la somme de 400 000 Frs.
- Société ENTREPOT CENTRAL - 1 Rue des Gallarniers - 28110 LUCE pour la somme de 400 000 Frs.

Dit que la dépense sera financée par imputation de crédits ouverts au Chapitre 944 du Budget Primitif 1982.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'J. Leclerc', 'M. L...', 'J. L...', and 'M. L...']